



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Et DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Termes de Références

du

**Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir
les Centres de Carrières et de Certification
des Compétences -4C-**

**PAQ-4C,
Capacité de Gestion**

1

Jun 2017



SOMMAIRE

1. CONTEXTE
2. OBJECTIFS
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS
4. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES
5. PROCESSUS DE SELECTION
6. EXECUTION DU PROGRAMME
7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE
8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE
9. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
10. PROGRAMME DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PORTEURS DE NOTES CONCEPTUELLES
11. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DE NOTES CONCEPTUELLES.

ANNEXES :

Annexe 1. Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ, version Juin 2017, et annexes

Annexe 2. Guides (Canevas électronique) de Soumission des notes conceptuelles et propositions complètes

Annexe 3. Modèle de Curriculum Vitae



PAQ-PromESSE

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la promotion des Centres des Carrières et Certification des Compétences (4C), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) alloue une enveloppe budgétaire, selon le dispositif compétitif du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ), pour le développement des 4C et le soutien de la performance institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) qui en relèvent.

En référence au plan stratégique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur 2016-2020, et particulièrement à son objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, le MESRS a impulsé un programme holistique/systémique visant à renforcer les 4C en tant que structures de suivi et d'aide à l'insertion dans le monde du travail et de relais entre l'Université et le monde professionnel ; un des résultats attendus de ce Programme est la valorisation de la fonction de ces structures et leur dotation de moyens adaptés pour les rendre plus efficaces dans l'exécution de leur mission.

Les activités programmées visent à :

- Institutionnaliser les 4C, i.e. les positionner dans les processus de l'université et les EESR et les doter de modèles organisationnels adaptés et de ressources humaines compétentes
- Soutenir la dynamique de généraliser ces structures à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et en priorité à ceux qui relèvent des jeunes universités
- Impulser et maintenir des synergies par le réseautage autour d'une Plateforme commune ainsi que le jumelage (à l'échelle nationale et internationale)
- Financer les plans d'actions spécifiques aux universités et aux établissements sur une base contractuelle objectifs-ressources

Dans ce contexte, le MESRS compte mettre à profit le mécanisme compétitif du PAQ pour le financement de ces plans d'action et projets spécifiques ; avec ce choix, et étant donné l'approche Bottom-Up que le PAQ privilégie dans le processus d'identification des projets, l'autonomie qu'il confère aux institutions dans la conception et la mise en œuvre ainsi que la dimension compétitive et équitable qu'il met en jeu, le MESRS vise à encourager l'émergence d'expériences innovantes et ancrées dans le périmètre socio-économique des EESR et à renforcer la capacité de gestion de ces structures.

Dans une première phase, le MESRS compte organiser trois (03) appels à propositions pour des projets innovants. Les allocations du PAQ serviront en particulier à (i) développer les ressources logistiques et matérielles du 4C, (ii) soutenir des formations et des certifications de compétences au profit des étudiants, des enseignants et des administratifs ainsi que, (iii) permettre l'ancrage durable du 4C dans son environnement socio-économique.

Ces termes de références fixent les objectifs, modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations dédiées à la promotion des 4C, le « PAQ-4C ».

Le PAQ-4C s'adresse à toutes les parties prenantes au système d'enseignement supérieur : les étudiants, les enseignants, les départements, les établissements d'enseignement supérieur, les universités et le tissu professionnel et associatif. Ces parties sont invitées à se constituer en équipes porteuses de projet au sein des EESR, à identifier des formules innovantes pour

répondre aux objectifs sus mentionnés et à proposer un plan cohérent et réaliste d'exécution démontrant un lien direct entre les financements sollicités et l'atteinte des résultats attendus.

Les projets retenus seront exécutés dans un cadre contractuel selon une approche de gestion par résultats conformément aux procédures opérationnelles du PAQ (*Annexe 1*). Les EESR lauréats se soumettront à un suivi et à une évaluation de mise en œuvre régulière et les résultats de l'évaluation conditionneront le financement progressif des phases ultérieures du projet.

Le MESRS est ultimement responsable de l'atteinte des objectifs visés par ce nouveau programme compétitif ; il assurera la supervision, le suivi et l'évaluation du programme ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

2. OBJECTIFS.

L'objectif de cet appel à propositions est d'encourager les structures 4C des EESR éligibles, à soumettre des projets de développement et de promotion dans le but de soutenir leur mission élargie d'écoute de l'environnement et de la Société, d'aide à l'insertion des étudiants et de suivi de leur devenir professionnel ainsi que les EESR dont elles relèvent en les dotant d'une capacité de gestion proactive et redevable dans le processus d'aide à l'insertion.

En référence aux projets précédemment financés dans le cadre du fonds compétitif pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur (PAQ), il est attendu que ces objectifs soient atteints notamment par (i) le renforcement de la collaboration avec les acteurs socio-économiques de l'université (ii) la mobilisation de l'assistance technique nationale et internationale pour le développement et la certification des compétences des étudiants et des enseignants, (3i) l'acquisition d'équipements et l'accès à la logistique nécessaires pour organiser les échanges avec l'environnement professionnel et maintenir le réseautage et le jumelage avec la communauté des 4C à l'échelle nationale et internationale.

En particulier, et pour que ces structures puissent assurer un appui à l'employabilité des diplômés, il est important qu'elles puissent disposer et communiquer une information pertinente en direction (i) des lycéens (et leurs familles) sur les formations qui insèrent et les aptitudes et pré requis pour suivre avec succès ces formations , (ii) des étudiants sur les opportunités d'emplois et de stages et, (iii) de la Société (et la prise de décision du MESRS)) sur l'efficiences des cursus .

3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

Le processus complet se déroulera en trois (03) phases principales, comme suit:

Phase I. Une première phase concernera l'information et la formation autour du Programme.

Phase II. La deuxième phase est une phase d'évaluation et de sélection des propositions soumises à la compétition.

Phase III. Les Centres de carrière 4C lauréats exécutent leurs projets respectifs dans un cadre contractuel avec le MESRS.

La phase I consiste à sensibiliser les établissements éligibles autour du programme, à les assister dans le développement de leurs propositions.

Cette phase se déroulera comme suit :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation et d'assistance technique au profit de chaque université. Ces ateliers seront animés par des spécialistes en montage de projets assistés de spécialistes du domaine des 4C.
- Préparation, par les équipes d'enseignants des 4C, de notes conceptuelles (NC) qui seront soumises au MESRS via leurs EESR et Universités respectifs.
- Les NC approuvées seront autorisées à concourir à l'échelle nationale et invitées à être développées en propositions complètes (PC).

Durant la phase II, le MESRS coordonnera l'évaluation de toutes les PC soumises dans les délais et fera appel à des panels d'évaluateurs externes indépendants. Le financement sera attribué aux projets lauréats après délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La phase III concerne l'exécution des projets lauréats qui démarreront après la phase de négociation puis la signature d'un contrat d'allocation de subventions entre le Ministère d'une part et le directeur/directrice du 4C porteur du projet, le directeur/doyen de l'EESR et le Président de l'Université ou le Directeur Général de la DGET d'autre part.

5

3. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES.

Eligibilité des établissements. Cet appel à propositions est ouvert à tous les EESR ou réseaux d'EESR, y compris ceux placés sous la double tutelle avec d'autres ministères, à condition de satisfaire aux conditions d'éligibilité fixées ci-dessous.

Les structures 4C placées sous la tutelle directe des Universités (y compris l'UVT et la DGET) ne sont pas éligibles à ce Fonds car un Fonds spécifique leur est dédié (PAQ-PRICE/Universités) ; elles peuvent néanmoins en bénéficier si elles s'associent au(x) projet(s) présenté(s) par une ou plusieurs structures 4C d'EESR qui leurs sont affiliés.

Pour être éligibles, les structures 4C des EESR devraient justifier d'un partenariat et s'organiser en consortium avec les entreprises ou les organisations publiques ou para publiques, les fédérations patronales, les chambres de Commerces, les entreprises d'intermédiation, etc.. œuvrant dans le même territoire et/ou dans le(s) secteur(s) professionnels concernés par la formation. Une lettre d'approbation sera présentée par chaque membre du consortium et jointe à la note conceptuelle en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet ainsi que leur rôle.

Les EESR candidats aux allocations du fonds devraient également fournir la démonstration d'une capacité suffisante de gestion pour administrer les allocations et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour cela, il sera demandé un

curriculum vitae (selon le modèle annexé) des membres de l'équipe du projet qui précisera les compétences qui seront mises à la disposition du projet et le temps qui lui sera consacré ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné.

Lors de ce premier tour de compétition, des conditions supplémentaires d'éligibilité sont exigées :

- La structure 4C devrait avoir été créée depuis au moins six (06) mois et fournir la preuve de son activité effective et régulière à travers un rapport d'activités détaillé comportant (a minima) (i) les ateliers, formations et les événements avec les listes des bénéficiaires, (ii) une enquête de satisfaction des services du centre auprès des étudiants ainsi que (3i) la liste des conventions ou partenariats opérationnels avec des acteurs socio-économiques.
- La structure 4C devrait présenter (lors de la soumission des NC & PC) un engagement des premiers responsables de l'EESR acceptant les termes de la proposition et s'engageant à soutenir le projet dans son exécution, à lui allouer un local permanent d'une superficie minimum de 50m² et, à en assurer la pérennité s'il est financé.

L'engagement de la structure 4C dans un processus de jumelage avec des entités homologues internationale est un atout majeur.

Éligibilité des dépenses. Prenant en compte les coûts des aménagements (Génie civil), d'acquisition d'équipements et des services de consultants et autres que consultants, le plafond du budget total qu'un EESR est autorisé à soumettre est fixé à 200.000 TDN pour un projet à durée de 24 mois au maximum.

Les catégories de « dépenses éligibles » pouvant être financées par les allocations du PAQ-4C ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 2-a*. Les EESR sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 2-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, les trois critères d'éligibilité des dépenses suivants doivent être respectés :

- une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses ;
- le montant plafond à réserver aux travaux de génie civil pour la rénovation ou la modification de structures existantes ne peut pas dépasser 20 % d'une seule allocation ;
- le montant cumulé des dépenses pour les catégories « Biens et Services » et « Génie Civil » ne peut pas dépasser 80% d'une seule allocation.

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 2-b*. Si une proposition comportant un ou plusieurs item (s) de la liste des dépenses non éligibles est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ-4C, le contrat entre le MESRS et l'EESR lauréat ne renfermera pas le ou les item (s) non éligible(s) et le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item (s) inéligibles. L'EESR concerné devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

Tableau 2-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation.

| Catégorie de dépenses | Plafond des allocations |
|---|-------------------------|
| Biens & Services | 80% |
| Génie Civil (aménagement de locaux) | 20% |
| Services de consultants | 30% |
| Formation | 60% |
| Voyages d'études et missions à l'étranger | 5% |

Tableau 2-b. Catégorie de dépenses inéligibles.

| DÉPENSES INÉLIGIBLES |
|---|
| Acquisition de terrains |
| Construction / acquisition ou location (hormis pour diffusion et séminaires) de nouveaux bâtiments |
| Frais liés à l'entretien, réparations, etc. des locaux autre que ceux dédiés aux 4C |
| Équipement de type véhicules à moteur (sauf véhicules pédagogiques spécialisés), téléphones mobiles |
| Salaire du personnel permanent |
| Frais de recherche sur site ou à l'étranger et équipement destiné exclusivement à la recherche |

7

Toutes les propositions doivent intégrer la contribution des ressources propres de l'université ou de l'établissement à hauteur minimale de 2% représentant la contrepartie de l'établissement, gage de l'engagement institutionnel et d'une administration efficiente du projet. Cette contrepartie pourrait être utilisée par le Doyen/Directeur de l'EESR pour le renforcement des capacités institutionnelles et subvenir aux besoins complémentaires générés par l'exécution du Projet. L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devraient tenir compte de la durée maximale des projets, fixée à 24 mois.

5. PROCESSUS DE SOUMISSION et DE SÉLECTION.

Notes conceptuelles. Les Notes Conceptuelles (NC) sont préparées au sein des 4C des établissements éligibles tels que définis en §4 et transmises au MESRS ; seules les NC envoyées dans les délais fixés et via les EESR et universités seront invitées aux ateliers d'assistance technique. Sans dépasser cinq (05) pages, elles devraient:

- (i) identifier un problème lié à l'employabilité des jeunes diplômés et à leur insertion dans le monde du travail,
- (ii) définir un objectif général pour l'investissement demandé,
- (3i) identifier en termes généraux les résultats attendus et l'impact de l'investissement,

(4i) proposer un plan d'actions ayant pour objectif la résolution du problème identifié ou l'amélioration de l'existant.

Evaluation des propositions complètes (PC). Les EESR soumettent les PC au MESRS. Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC figurant en Annexe de ces termes de référence et tenir compte des éléments suivants :

- Une liste détaillée des investissements demandés et d'un plan de mise en œuvre ;
- Un plan de suivi de la mise en œuvre et d'atteinte des résultats escomptés ;
- La preuve d'une capacité institutionnelle à gérer les allocations accordées ;
- Le respect des seuils des allocations et des dépenses éligibles,
- La contribution de l'EESR sur ses ressources propres à hauteur minimale de 2% représentant la contrepartie de l'EESR.

Les PC transmises par les universités et la DGET seront accompagnées obligatoirement des procès-verbaux retraçant le processus entier de validation de celles-ci.

Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise et conformité aux critères d'éligibilité en vigueur). Le Comité du PAQ procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant pour cela un groupe d'experts externes. L'évaluation est faite en deux (2) phases : (1) un examen des dossiers à huis clos et (2) une visite de terrain éventuelle, sur recommandation du panel d'EE validé par le Comité.

Le processus détaillé est celui du PAQ-Capacité de gestion et figure dans le manuel de procédures opérationnelles du PAQ. En particulier, pour être récipiendaire d'une *allocation pour l'amélioration de la capacité de gestion*, la proposition doit satisfaire au minimum, les critères suivants :

- avoir une note totale supérieure ou égale à la notation de référence de **70/100** ;
- cette note doit comprendre une note pour « la Qualité de la Préparation à la Mise en œuvre », supérieure à **35/50** ;
- ce score doit comprendre une note pour « la Qualité Technique de la Proposition » supérieure à **35/50**.
-

Tableau 3. Critères de sélection des PC candidates aux Allocations du PAQ- CG.

| Rubriques & Poids | Critères de Sélection | Détail barème |
|--|--|---------------|
| Qualité de la préparation pour la mise en œuvre (50 point)s | ➤ Qualité de l'autoévaluation et du rapport d'activité de la structure 4C - Étendue et précision des données - Qualité de l'analyse - Preuve de l'implication des parties prenantes | 15 points |
| | ➤ Qualité de l'exposé du problème - Compatibilité avec l'auto évaluation - Compatibilité avec le plan stratégique et la mission | 15 points |
| | ➤ Preuve de l'engagement de la structure 4C et état de préparation - État de la préparation pour la mise en œuvre - Capacité de réalisation | 20 points |

| | | |
|--|--|------------------|
| Qualité technique de la proposition (50 points) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compatibilité des objectifs avec les objectifs du PAQ ➤ Compatibilité et lien avec le problème à résoudre ➤ Faisabilité ➤ Degré d'innovation ➤ Qualité des résultats ciblés et indicateurs ➤ Rapport coût -efficacité ➤ Pérennité ➤ Dissémination | <i>50 points</i> |
| TOTAL : 100 points | | |

6. EXECUTION DU PROGRAMME

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-4C signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les membres du consortium 4C s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ.

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
- Un plan de passation de marchés (PPM) et un plan de mise en œuvre (PMO) couvrant la durée totale du projet, soit au maximum 2 années.

7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) du PAQ. Les propositions (NC & PC) suivront les modèles de canevas proposés (ou Guides de soumission) et annexés à ces Termes de référence.

8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE

Les candidatures admissibles seront remises par l'université ou la DGET en 05 exemplaires au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (UGPU-PromESSE), Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis et ce, dans les délais fixés au paragraphe 9 suivant ; elles devraient comporter les pièces suivantes :

- Lettre du Président de l'Université ou du Directeur Général de la DGET présentant la liste complète des propositions présentées à la compétition et relevant de son université/DGET ainsi que les procès-verbaux retraçant le processus entier d'évaluation et de validation en interne (avec avis et engagement du Conseil scientifique) ;
- Le canevas ou formulaire électronique dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium (Structure 4C-EESR-Université et partenaires);
- Un engagement des représentants légaux de l'EESR candidat acceptant les termes de la proposition de la structure 4C et s'engageant à soutenir le projet dans son exécution et à en assurer la pérennité s'il est récipiendaire d'allocations du PAQ.
- Une lettre d'approbation présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire (s'il y a) en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle.

- les curriculum vitae (concis) des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées.

9. Calendrier de mise en œuvre.

Une proposition de calendrier de mise en œuvre figure dans le chronogramme ci-après :

| Jalon | Date limite de réponse/réalisation |
|--|---|
| 1. Appel à propositions | 14 Juin 2017 |
| 2. Soumission des NC au MESRS (UGPO-PromESSE) via les EESR et les Universités | 14 juillet 2017 |
| 2. Assistance technique pour le développement des propositions : Phase 1 : AT 1 : Techniques de montage d'un projet Phase 2 : AT 2 : Finalisation des projets selon le canevas PAQ | Phase 1 : 18-19-20 juillet 2017 Phase 2 : 22-23-24 août 2017 |
| 3. Soumission des propositions complètes par le biais de l'Université/DGET au MESRS (UGPO-PromESSE) | 22 septembre 2017 |
| 4. Evaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement. | 22 septembre -23 octobre 2017 |
| 5. Sélection et publication des résultats par le MESRS | 24 octobre au 08 novembre 2017 |
| 6. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS | 09 novembre au 1 ^{er} décembre 2017 |
| 7. Décaissement de la première tranche de financement et exécution des projets | A partir de Décembre 2017 |

10

10. Programme (indicatif) de l'assistance technique aux porteurs de propositions pour le PAQ.

L'assistance technique est destinée aux porteurs de Notes Conceptuelles qui ont été validées et au préalable par l'EESRS et l'Université/DGET et transmises au MESRS ; elle sera exécutée en deux sessions de formation-action séparées d'environ 4 semaines.

1. La première session de formation devrait permettre aux candidats éligibles de maîtriser les techniques pratiques de montage de projets répondant aux objectifs du PAQ-4C. Cette première session durera trois (3) jours et couvrira les aspects relatifs à (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes et groupes cibles, (ii) l'analyse des problèmes, des objectifs et l'élaboration des stratégies, (iii) la planification sous un format de cadre logique et, (iv) l'estimation des ressources (humaines et coûts) ainsi que le calendrier de la mise en œuvre.

La participation à cette première session est tributaire de l'acceptation de la NC par l'EESR et l'Université/DGET.

2. La deuxième session de la formation se déroulera 4 semaines environ après la première de manière à permettre aux équipes ayant suivi la session précédente de développer leur

proposition selon le canevas du PAQ et de collecter/ préparer les pièces complémentaires et justificatives (CV des membres du consortium, devis estimatifs des investissements prévus par la proposition et plan de mise en œuvre). La durée de la deuxième session est de deux (2) jours et consistera à appuyer les candidats à la finalisation des propositions arrivées à maturité, en particulier en termes de préparation des plans de passation des marchés, de termes de références des activités et des arrangements de la mise en œuvre et du suivi des résultats

11. Directives pour l'élaboration des Notes conceptuelles. Les notes conceptuelles sont destinées à être un document concis ne dépassant pas cinq (5) pages. Les candidats à l'assistance technique sont invités à suivre les étapes suivantes :

- 1) Brève description du contexte (1/2 page suggérée) avec :
 - a. La description de la genèse du projet, du partenariat et du contexte dans lequel il opèrera,
 - b. La définition du rôle des principaux acteurs et partenaires dans la genèse du projet,
 - c. les enseignements tirés d'autres projets/programmes similaires (extraits d'études et de comptes- rendus d'évaluation).
- 2) Définition du problème et solution proposée (1/2 page suggérée), en répondant aux questions suivantes :
 - a. Quel est le problème et qui en est affecté ?
 - b. Quelles sont les solutions envisageables et quelle est la solution proposée ?
 - c. Quel est le but principal du projet ?
 - d. Quels sont les principaux éléments du projet ? Un des éléments du projet concerne-t-il le renforcement institutionnel pour un accompagnement efficace de la mise en œuvre ?
- 3) Définition du partenariat et responsabilités dans la mise en œuvre du projet (1 page suggérée) en précisant :
 - a. Les parties prenantes, leurs compétences et complémentarité,
 - b. Les rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués dans la réalisation,
 - c. Les parties impliquées dans la gestion du projet : qui est imputable et pour quoi ?
- 4) Définition des bénéficiaires cibles de l'allocation (1/2 page suggérée) en répondant aux questions suivantes :
 - a. Qui va recevoir le bénéfice du projet une fois réalisé ?
 - b. Comment les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans l'identification et la conception du projet ?
- 5) Description sommaire des résultats attendus (1 page suggérée) en listant les résultats (et produits) attendus des réalisations du projet. L'objectif spécifique est censé être atteint grâce à l'obtention d'un certain nombre de résultats ou produits dont l'utilisation par les bénéficiaires garantit le traitement des causes de la problématique à résoudre. Ces résultats devraient être décrits dans le temps.
- 6) Proposition d'indicateurs pour mesurer les résultats attendus (1/2page suggérée) :

- a. Pour chaque résultat, identifier un indicateur pour mesurer la progression vers les résultats fixés et leur atteinte,
- b. Pour chaque indicateur, donner une valeur quantifiant la situation actuelle (valeur de base)
- c. Pour chaque indicateur, identifier la nature des données à collecter, les sources auprès desquelles ces données sont à collecter et la période de cette collecte pendant la durée du projet.



PAQ-PromESSE

PAQ-PromESSE